

Boudry News

Editorial

Marisa Braghini
Présidente du Conseil communal



Bonne Année 2015 !

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Cette nouvelle année qui est devant nous, nous amène à faire quelques réflexions et constatations sur l'année 2014 qui vient de se terminer.

2014 a été un bon millésime pour la Ville et Commune de Boudry. Suite à la construction de nouveaux quartiers, le nombre d'habitants augmente régulièrement avec des répercussions positives sur nos rentrées fiscales. Nous avons inauguré un nouveau centre forestier dans un cadre superbe. Nous avons procédé à la réfection de l'avenue du Collège et l'ouverture de la nouvelle Migros a eu lieu avec l'espoir que cela donne aussi un nouveau dynamisme au quartier de la Basse-Ville. Des améliorations constantes ont été effectuées ici et là pour le bien-être des habitants de Boudry.

Nous regardons vers le futur avec de nouvelles réalisations, des projets, pour cela unissons nos efforts afin que cette évolution corresponde aux attentes de nous tous, afin que la Ville et Commune de Boudry puisse offrir à ses habitants un cadre de vie convivial, où l'on se sent en sécurité. L'administration communale et ses services contribuent d'une façon efficace à la réalisation de cette qualité de vie et nous tenons à les remercier.

Le Conseil communal vous adresse, chères concitoyennes, chers concitoyens, ses meilleurs vœux pour une année 2015 empreinte de santé, sérénité et réussite.

« Quand on voyage vers un objectif, il est très important de prêter attention au chemin. C'est toujours le chemin qui nous enseigne la meilleure façon d'y parvenir, et il nous enrichit à mesure que nous le parcourons » P. Coelho

Piscine couverte du collège de Vauvilliers



La piscine couverte de Boudry est ouverte au public, toute l'année (sauf pendant les vacances scolaires) selon l'horaire suivant :

Mardi	de 18h00	à 21h30
Jeudi	de 18h00	à 21h30
Samedi	de 15h00	à 18h00
Dimanche	de 09h00	à 12h00

Une équipe formée d'une caissière et d'un/e surveillant/e diplômé/e vous accueille à chaque ouverture et veille à la sécurité de chacun.

L'eau est à 28°C et l'air à 30°C.

Les tarifs sont les suivants :

Enfants (6 à 16 ans) :	CHF 2.50
Adultes :	CHF 5.00

Les habitants de Boudry ont la possibilité d'acquérir un abonnement familial sur carte à un prix préférentiel.

Carte 20 cases : CHF 37.50 / Carte 40 cases : CHF 72.00
(1 entrée enfant = 1 case / 1 entrée adulte = 2 cases)

Le fond de la piscine étant amovible, la profondeur du bassin principal varie d'1m25 à 2m. Il y a aussi une pataugeoire séparée pour les plus jeunes.

Nous nous réjouissons de vous voir bientôt plonger dans l'eau turquoise de Boudry et vous présentons nos vœux sportifs pour une nouvelle année 2015 !

L'équipe de la piscine



Budget 2015

Le 15 décembre 2014, le Conseil général a accepté le budget 2015 présenté par le Conseil communal.

L'amélioration des recettes fiscales conjuguée à la hausse de la contribution du fond de péréquation intercommunal, ainsi que la maîtrise des charges, permettent d'escompter un excédent de recettes de CHF 405'477.00.

Si nous pouvons nous réjouir de cette perspective bénéficiaire, cette dernière ne saurait masquer la situation financière très délicate dans laquelle nous nous trouvons. En effet, les importants investissements consentis ces dernières années ont considérablement alourdi le poids de notre dette qui avoisine dorénavant les 50 mio de francs. La nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), entrée en vigueur au 1^{er} janvier de cette année, introduit un mécanisme contraignant de frein à l'endettement qui signifie concrètement, dans notre situation, que tout investissement à venir devra être autofinancé. En clair, nous ne pourrons plus, tant et aussi longtemps que le niveau de notre endettement n'aura pas retrouvé un niveau inférieur à 150% d'un budget annuel, recourir à une quelconque forme d'emprunt.

Le budget adopté, pour répondre à ces exigences, présente par conséquent des investissements nets limités à 2.5 mio de francs. Le Conseil communal est donc amené, ces prochaines années, à faire des choix en fonction des strictes priorités, sachant que les imprévus, comme récemment les mesures d'urgences qui ont dû être prises à la ruelle Marfaux ou encore les problèmes à répétitions survenus sur nos réseaux aux Rochettes, sont légions. La réduction du niveau de la dette est également une priorité pour les raisons invoquées précédemment et évidemment pour en limiter le coût actuel qui représente près de 1.2 mio de francs par an malgré des taux d'intérêts historiquement bas.

Les années à venir seront donc placées sous le signe de la rigueur et d'autres sources d'inquiétude pointent le bout de leur nez. En effet, le spectre de nouveaux reports de charges en provenance de l'Etat, soucieux d'améliorer ses résultats en faisant supporter aux communes toujours plus de coûts sans pour autant leur en laisser la maîtrise, plane toujours sur l'ensemble de nos collectivités.

Cela étant dit, c'est en voyant le verre à moitié plein que nous pouvons clore cet aperçu de la situation, tant il est vrai qu'après des années d'exercices déficitaires, nous voyons, depuis quelques années, la situation s'améliorer régulièrement.

Jean-François de Cerjat – administrateur communal

Subventionnement des cartes multi-course (adultes)

 **612** Boudry Littoral - Boudry Gare

 **613** Boudry - Perreux - Cortaillod - Areuse

A la suite de l'introduction des nouvelles lignes de bus 612 et 613 sur le réseau TransN, le Conseil communal a décidé d'octroyer une subvention de 25% sur les cartes multi-course adultes (zone 1-2) afin de favoriser l'utilisation des transports publics.

Il suffit de présenter la carte oblitérée (au moins deux fois sur le territoire communal) à la réception de l'Administration communale pour obtenir ce remboursement.



Horaire de la réception :

Lundi :
9h00 à 11h30 et 14h00 à 17h00

Mardi à vendredi
9h00 à 11h30 et 14h00 à 16h00

ou sur rendez-vous :
 032 886 47 20



Des stations de vélos en libre service au début de l'été

Le crédit concernant la mise en place de deux stations de vélos en libre-service et le parcage des deux-roues a été adopté par le Conseil général le 1er juillet dernier. Les infrastructures concernées vont être progressivement déployées pour une mise en service prévue à la fin du printemps.



Historiquement, le concept de mobilité adopté en 2013 par la Commune de Boudry avait pour objectif d'améliorer les liaisons entre les différentes parties du territoire communal, notamment en promouvant une mobilité plus durable afin d'assurer une meilleure qualité de vie et de réduire le trafic motorisé.

Outre une vision globale de la mobilité des boudryens à terme, une série de mesures était suggérée. Parmi celles-ci, figurait la mise en place de stations vélos libre-service à l'arrêt du Littorail de Boudry et d'Areuse ainsi que la création de places de parc couvertes pour les deux-roues.

Principe du VLS :

Les stations de vélos en libre-service ou « VLS » sont des structures de mise à disposition de vélos au public. Différents systèmes ont été développés. Les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont opté pour le concept réalisé par la ville de Bienne : le système « velospot ».

Ce dernier permet, grâce à une carte à puce de type RFID (identification par radiofréquence) chargée pour un laps de temps, de déverrouiller un ou plusieurs vélos. Chaque station « velospot » est équipée d'une boîte, elle-même reliée à un serveur central permettant le verrouillage et le déverrouillage des vélos. Elle comporte au minimum 10 vélos, permettant ainsi d'en avoir toujours un à disposition. Les vélos sont créés spécifiquement pour cette utilisation avec des matériaux résistants, diminuant au maximum les risques de vandalisme. Outre les paniers permettant de transporter une charge utile, ils sont équipés de cadenas électroniques fabriqués dans l'arc jurassien. Une fois le vélo déverrouillé dans une station, il peut être fermé n'importe où et personne d'autre ne peut le déverrouiller. Le prêt se termine lorsque le vélo est de nouveau cadenassé dans une station.

L'identification visuelle du système se fera sous le nom « Neuchâtelroule » pour l'ensemble des vélos circulant le long du littoral :

Neuchâtelroule! 

Les fonctions des « velospot » sont aussi variées que leurs utilisateurs. Ainsi, les vélos ont tantôt une fonction utilitaire pour les pendulaires ou pour faire les courses, tantôt une fonction de loisirs pour aller à la plage, au restaurant, à sa société/club ou encore pour se délasser, tantôt une fonction touristique pour découvrir les rives du lac, les villages et villes du littoral, etc.



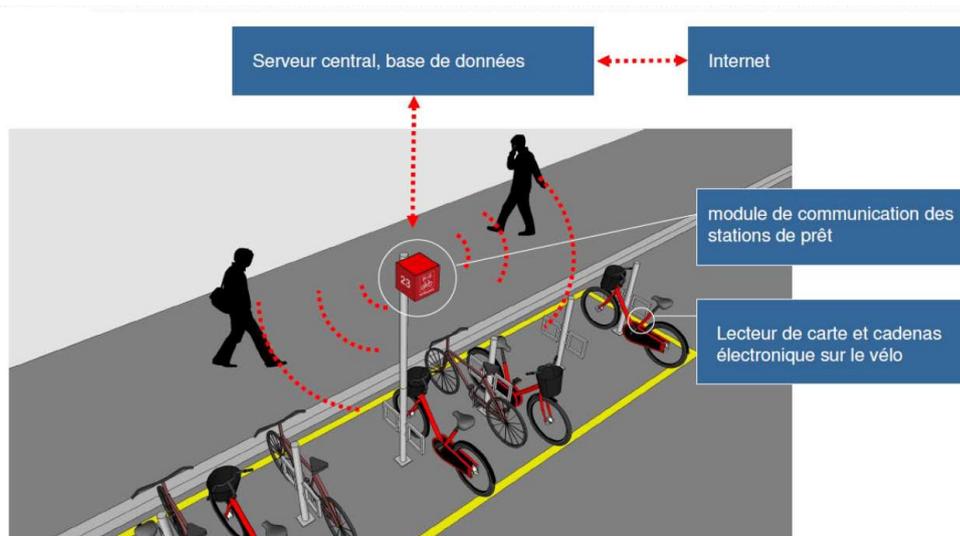


Figure 1 : Schémas de fonctionnement

Les cartes en vente dans des points spécifiques (par ex. les administrations communales) ou via le site internet velospot.ch, permettent des locations journalières, mensuelles ou annuelles à des tarifs qui restent encore à définir selon les villes. L'abonnement annuel sera toutefois inférieur à CHF 100.00 et la location journalière inférieure à CHF 10.00.

A Boudry, deux stations sont planifiées. La première se situe au centre-ville, derrière la salle de spectacle et la suivante sera réalisée aux abords de la gare du tram d'Areuse. Chacune d'entre elles sera équipée de 10 vélos en libre service ainsi qu'une zone couverte permettant le stationnement de 10 à 15 vélos « privés ». Un service de rééquilibrage du nombre de deux-roues VLS sera mis en place afin d'assurer leur disponibilité.

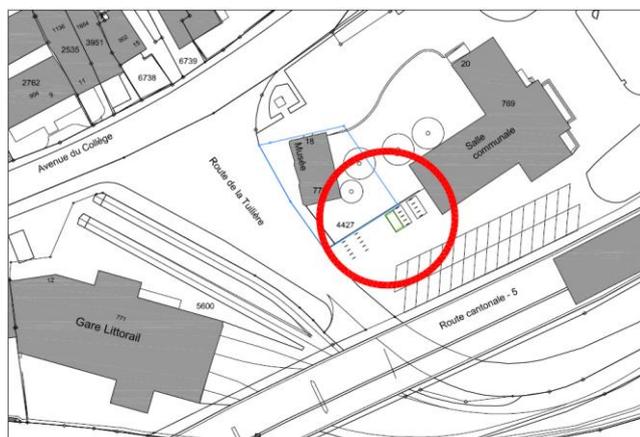


Figure2 : Station « Velospot » de Boudry-centre

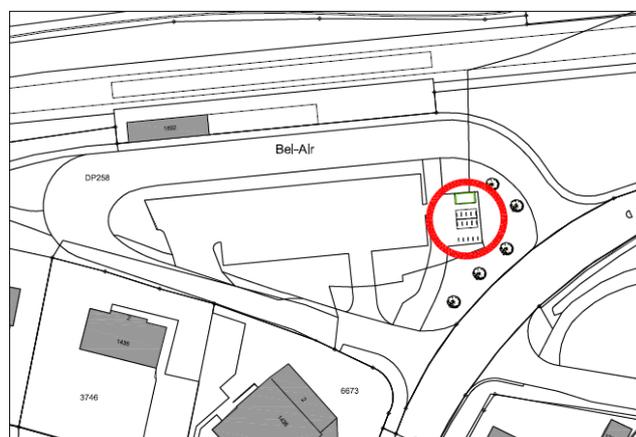


Figure 3 : Station « Velospot » d'Areuse.

Le concept s'est développé de façon importante ces dernières années. Il est déjà en place à Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds et le Locle. En 2015, c'est au tour de Boudry, Milvignes et Cortaillod notamment. Ceci démontre clairement une prise de conscience générale sur la mobilité de demain : allons-nous promouvoir la qualité de vie et la mobilité douce ou laisser les villes engorgées par le trafic motorisée croissant ?



Nous sommes convaincus que ce mode de déplacement sera adopté par les habitants de Boudry que ce soit pour bénéficier d'un moyen économique et écologique de déplacement, pour combiner déplacement et activité physique ou simplement pour retrouver le plaisir de circuler le nez au vent à travers notre magnifique région.

Le modèle d'exploitation est basé sur une équipe composée de personnes requérantes d'asile ou bénéficiaires de l'aide sociale et de personnes en voie de réinsertion. Le financement de l'exploitation est en partie assuré par le sponsoring. Finalement, si chacun utilise le velospot ou se déplace en vélo, il contribuera à la résolution d'une partie des problèmes suscités par le trafic pendulaire.

En conclusion, cette action met en œuvre les principes du développement durable de manière concrète.

Pierre-Alain Ruchti, responsable des Travaux publics et Jean-Pierre Leuenberger, conseiller communal

Anneau d'athlétisme de Colombier



Cette infrastructure est le fruit de la collaboration de 9 communes du Littoral neuchâtelois, dont fait partie Boudry, qui se sont réunies en syndicat intercommunal en 1985, créant le Syndicat Intercommunal de l'Anneau d'Athlétisme du Littoral Neuchâtelois (S.I.A.A.L.N).

Situées à 5 minutes à pied des arrêts de tram des Chézards et de Colombier (Ligne 215 du Littorail, Neuchâtel-Boudry) et à 5 minutes de Neuchâtel en voiture, ces installations multi-sportives (athlétisme et football) sont ouvertes à tous: particuliers, sociétés et écoles.

L'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois, inauguré le 5 octobre 1990 et dont le revêtement a été refait à neuf en 2002, est composé de 8 couloirs circulaires de 400 mètres et d'une pelouse centrale aux dimensions de 100x64 mètres.

Grâce à son équipement technique, il permet l'organisation de compétitions d'athlétisme de tous les niveaux, y compris de niveau mondial et est, de surcroît, équipé du système "freelap" qui enregistre automatiquement les différents temps intermédiaires et la vitesse des athlètes équipés d'une montre adéquate (voir www.freelap.ch).

Le complexe, complètement équipé de matériel d'entraînement et de compétition, comprend de grands vestiaires, une buvette fonctionnelle, une salle de réunion multifonctions (avec beamer et écran), ainsi que divers locaux techniques (matériel, bureau, infirmerie, etc.) et une tribune non couverte de 710 places.

Pour davantage d'informations : www.stade-littoral.ch



Centre d'hébergement de Perreux

L'exploitation du centre d'hébergement de Perreux fonctionne à satisfaction de tous les partenaires et des réfugiés.

Pour mémoire, l'Office fédéral des Migrations (ODM), le canton de Neuchâtel et la commune de Boudry ont convenu que la Confédération puisse exploiter plusieurs bâtiments du site de Perreux, comme centre d'hébergement pour requérants d'asile.

Ce centre d'hébergement est une délocalisation du centre d'enregistrement et de procédure de Vallorbe. Les personnes réfugiées y sont accueillies pendant 90 jours au plus dans l'attente d'une décision quant à leur demande d'asile. En fonction des décisions prises, elles seront soit renvoyées dans leur pays, soit accueillies par un canton suisse. Comme annoncé le mardi 2 septembre 2014 lors de la séance d'information à la population, ce centre peut aujourd'hui accueillir jusqu'à 80 personnes.

C'est le 15 septembre 2014 que les premières personnes réfugiées sont arrivées à Perreux pour occuper le bâtiment « Les Buis ». L'effectif au 17.01.15 est d'environ 65 personnes dont 6 familles avec enfants en provenance en particulier de Syrie. L'accueil de ces dernières a nécessité l'ouverture d'un local spécifique destiné uniquement aux enfants. Ce mélange entre individus et familles est positif.

Entre la direction du centre et les autorités, les contacts sont bons, constructifs et réguliers. De part et d'autre, les partenaires constatent la bonne cohabitation entre la population locale et les occupants du centre. Ils relèvent aussi les comportements corrects et la bonne tenue des personnes.

En décembre 2014, les premiers mandats pour des travaux au profit de la Ville et commune de Boudry ont eu lieu. Cette expérience fut très positive et ces engagements continueront dès janvier 2015.

La directrice du centre a pris l'initiative, dans un but éducatif et d'instruction, de visiter la déchetterie de la Croix pour sensibiliser les personnes réfugiées aux problèmes des déchets. Les réfugiés ont participé avec beaucoup d'intérêt. La visite des musées de Neuchâtel, par petits groupes, les a intéressés et captivés. La Ville et commune de Boudry a contribué à élargir les possibilités de pratiquer du sport en mettant à disposition, contre une rémunération, le terrain de football des Buchilles.

Durant les trois premières années, le site sera doté d'une capacité maximale d'hébergement de 250 places. Actuellement, des travaux sont en cours pour mettre à niveau le bâtiment « Les Erables ». L'occupation de ce bâtiment par des réfugiés est planifiée pour le second trimestre 2015.

Depuis le 1er janvier 2015, l'ancien Office fédéral des Migrations ODM s'appelle Secrétariat d'Etat aux Migrations SEM. L'organisation et la structure de l'ancien office restent inchangées. Selon le secrétariat d'Etat, la tendance en ce début d'année 2015 est une hausse des arrivées de migrants et de réfugiés. Cela se comprend aisément lorsque l'on suit l'actualité mondiale.

Boudry a contribué à améliorer, à sa manière, le sort des réfugiés en transposant en acte la pensée sociale de Jean-Paul Marat (né à Boudry le 24 mai 1743)

« Rien de superflu ne saurait nous appartenir légitimement, tandis que d'autres manquent du nécessaire »

Jean-Paul Marat

Sa population peut en être fière.

Jean-Pierre Leuenberger, conseiller communal



Nouveau : réservation des salles en ligne

Pour toutes vos manifestations, anniversaires, réunions de famille, etc., il est désormais possible d'effectuer une réservation en ligne et/ou de consulter la disponibilité de la salle de spectacle et de la salle polyvalente des Buchilles sur le site internet de la Commune.

www.boudry.ch / [vie locale](#) / [salle à louer](#) / [réservation en ligne](#)

The screenshot shows the 'Réservation en ligne' website. It features a yellow 'Choix des dates' section with a calendar, a blue 'Notre panier' section indicating the basket is empty, and a 'Résultat(s)' section for 'Salle de spectacles'. The search criteria are set to 'Type d'objet' with 'Salles à louer' selected. The search results for 'Salle de spectacles' list the address as 'Av. du Collège 20, 2017 Boudry', with a hall area of 216 m², a stage area of 50 m², and approximately 350 seats. It also mentions a dining area for 200 people and 200 pieces of tableware.

Pour davantage de renseignements : ☎ 032 886 47 20 ou commune.boudry@ne.ch

Salle de spectacles

Avenue du Collège 20, 2017 Boudry



Située au centre-ville, à côté de la gare du Littorail.

Avec une capacité de 200 à 350 places, c'est l'endroit idéal pour organiser un concert, spectacle, loto, mariage, etc. De nombreuses places de parc sont disponibles aux alentours.

L'office est équipé d'un four combi-steamer et de vaisselle pour 200 convives.

La scène, d'environ 50m² est dotée d'une sonorisation, d'un beamer et d'une table de mixage lumière.



Salle polyvalente des Buchilles

Route de Perreux 8, 2017 Boudry



Aménagée au nord du bâtiment du stade des Buchilles, la salle polyvalente, avec son entrée indépendante, peut accueillir jusqu'à 60 personnes.

En organisant un anniversaire, une réunion de famille ou un séminaire d'entreprise, vous disposez de nombreuses places de parc et, avec la nouvelle ligne TransN 613, il est aussi possible de s'y rendre en transports publics.

La salle, qui possède ses propres sanitaires, est dotée d'un équipement moderne (sonorisation, beamer, appareils électroménagers).



Vignettes de la plage



Les vignettes pour le parking de la plage de la saison 2015 seront en vente dès le 1^{er} avril 2015, auprès de l'Administration communale, aux mêmes conditions que ces dernières années :

- CHF 10.00, valables pour l'année civile en cours
- Pour acquérir une vignette, il faut se présenter personnellement au Contrôle des habitants, rue Louis-Favre 37 à Boudry, munies d'un document d'identité valable et du permis de circulation du véhicule.

Sacs taxés

Prestations pour les familles :

La Commune de Boudry offre aux parents d'enfants de moins de 3 ans :

**30 sacs de 35 litres,
par an et par enfant.**

Ces derniers peuvent être retirés pendant les heures d'ouvertures à la réception de l'Administration communale, sur présentation d'une pièce d'identité.



Editeur :

Conseil communal de Boudry

Correspondance et administration :

Administration communale
Rue Louis-Favre 37
2017 Boudry

tél : 032 886 47 20
fax : 032 886 47 46
courriel : commune.boudry@ne.ch

Internet : www.boudry.ch

Tirage : 2'810 exemplaires

Ont participé à la rédaction :

Madame et Messieurs les Conseillers communaux
Tiziana Ellero
Anne-Karine Renaud
Pierre-Alain Ruchti
Jean-François de Cerjat

Invitation à la population

Le Conseil communal invite cordialement tous les intéressés aux portes-ouvertes de la centrale hydraulique des Esserts

le samedi 14 mars 2015
de 10h00 à 13h00

